



Société de transport
de Sherbrooke

REGISTRE DE SUIVI DES QUESTIONS DU PUBLIC

Conseil d'administration de la STS



Conseil d'administration du 17 novembre 2025

Dernière mise à jour : 10 décembre 2025

1. Objet du registre

La Société de transport de Sherbrooke (STS) rend public le présent registre afin d'assurer le **suivi des questions soulevées par le public** lors des séances de son conseil d'administration, conformément à ses engagements en matière de transparence, de gouvernance responsable et de reddition de comptes.

Les questions sont consignées ici, et les réponses sont publiées dès l'adoption du procès-verbal.

2. Cadre de référence

Le présent registre est produit en application des dispositions pertinentes de la :

- *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01) ;*
- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) ;*
- *Règlement intérieur de la STS numéro R-001-2.*

3. Principes de publication

- Les renseignements personnels des citoyens sont anonymisés conformément aux lois applicables.
- Les réponses aux questions non répondues sont rédigées ou validées par la direction responsable avant leur publication.
- Le registre est **mis à jour à chaque séance du conseil d'administration**, lorsque besoin il y a.
- La STS se réserve le droit de regrouper ou de reformuler certaines questions à des fins de clarté.
- Les réponses accompagnées d'un astérisque signalent qu'un suivi a été réalisé par les membres du conseil à la suite de la Période de questions.
- Une version archivée est conservée selon les règles de gestion documentaire de la STS.

4. Tableau de suivi public

#	La question	Réponse officielle ou mise à jour
1	<p>[1.1] Serait-il possible d'installer un abribus en face de la résidence La Cité Fleurie?</p> <p>[1.2] Serait-il possible d'afficher les horaires des lignes aux arrêts près de la résidence La Cité Fleurie?</p>	<p>[1.1] La présidente du conseil d'administration a répondu à la question durant la Période de questions. Voir l'enregistrement de l'assemblée ordinaire du 17 novembre 2025 à cet effet.</p> <p>La demande ne répond pas aux exigences relatives aux normes de service de la STS.</p> <p>[1.2] En cours d'analyse.</p>
2	<p>Pourquoi utilise-t-on le symbole d'accessibilité universelle plutôt que celui du fauteuil roulant. Ce pictogramme est-il bien compris par l'ensemble du public?</p>	<p>La présidente du conseil d'administration a répondu à la question durant la Période de questions. Voir l'enregistrement de l'assemblée ordinaire du 17 novembre 2025 à cet effet.</p> <p>Le symbole permet d'inclure toute personne pouvant bénéficier de l'accessibilité universelle.</p> <p>La STS diffusera des publications sur Facebook afin de mieux faire connaître le symbole d'accessibilité.</p>
3	<p>Est-ce que la tarification réduite pour les personnes âgées sera maintenue?</p>	<p>La présidente du conseil d'administration a répondu à la question durant la Période de questions. Voir l'enregistrement de l'assemblée ordinaire du 17 novembre 2025 à cet effet.</p> <p>Le titre mensuel pour les personnes âgées demeure à la moitié du prix de titre mensuel régulier.</p>
4	<p>Le Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM) souhaite être consulté dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement pour l'accessibilité universelle du service de transport en commun régulier 2026-2030 de la STS.</p>	<p>Le RUTASM a été consulté lors du comité consultatif du 5 novembre 2025 et le sera à différentes étapes ultérieures. La STS recueille l'avis de la clientèle notamment par l'entremise du comité consultatif sur le transport adapté.</p>

#	La question	Réponse officielle ou mise à jour
5	Serait-il possible de rendre l'application mobile STS+ plus accessible, notamment en permettant l'agrandissement des pages, l'affichage en mode négatif et la lecture des informations écrites?	Le fournisseur a informé la STS qu'il apportera des modifications, lesquelles sont prévues pour une mise en œuvre en 2026.
6	<p>[Conseil d'administration du 20 octobre 2025]</p> <p>Serait-il possible de réserver un siège à l'arrière du chauffeur pour les personnes ayant un handicap (par exemple avec chien d'assistance) sur l'ensemble des autobus du service urbain?</p>	À la suite de l'analyse des possibilités, l'emplacement derrière le chauffeur et dans la section mobilité réduite ont été désignés comme les meilleures options. Le client a été contacté, de l'affichage sera fait et les chauffeurs informés. *

5. Diffusion et accessibilité

Le registre est rendu accessible sur le site Web de la Société de transport de Sherbrooke à l'adresse suivante, tout comme l'intégralité de l'enregistrement de la Période de questions :


<https://www.sts.qc.ca/a-propos/avis-public-et-proces-verbaux/>.

6. Responsabilité administrative

Responsable du registre :

Secrétariat du conseil d'administration
Société de transport de Sherbrooke (STS)

 direction.generale@sts.qc.ca

 819 564-2687 poste 351

 895, rue Cabana, Sherbrooke (Québec) J1K 2M3